

☐☐ Patients internationaux



La Cellule des Patients Internationaux vous souhaite la bienvenue !

L'Hôpital des Enfants Reine Fabiola met tout en œuvre pour que votre venue et le séjour de votre enfant dans notre hôpital soit le plus agréable possible, quel que soit votre pays de résidence. Vous trouverez ici les renseignements sur les formalités que les patients internationaux doivent accomplir en vue d'un [traitement](#) ou d'une [hospitalisation](#) à l'HUDERF.

Prise en charge d'un enfant disposant d'une couverture par la sécurité sociale :

Vous pouvez prendre directement rendez-vous avec un médecin spécialiste.
Soit en [contactant l'accueil](#), soit en [demandant un rendez-vous en ligne](#).

Dans quel cas l'enfant dispose-t-il d'une couverture sociale ?

- ☐ Il est affilié à une **mutualité belge**, et possède un **numéro de registre national**.
- ☐ En cas de soins programmés : il possède le **formulaire S2**. Document original uniquement, cacheté et signé mentionnant les coordonnées de la personne bénéficiaire, la durée de prise en charge des prestations (dates d'entrée et de sortie présumées), ainsi que le nom de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola.
- ☐ En cas d'urgence : il dispose d'une **carte européenne d'assurance maladie**, nécessaire aux soins médicaux nécessaires et non programmés lors d'un séjour temporaire en Belgique.

Si une hospitalisation est prévue, ces informations doivent être transmises au service des admissions au plus tard 15 jours avant la date d'admission.

Prise en charge d'un enfant ne disposant pas d'une couverture par la sécurité sociale :

Avant toute prise de rendez-vous, si vous ne possédez pas les documents ci-dessus, vous devez [entrer en contact avec la Cellule des Patients Internationaux](#).

Sans couverture par la sécurité sociale, pour une prise en charge à l'HUDERF, il est impératif d'accomplir quelques formalités :

I. Nous faire parvenir les documents et informations qui suivent :

1. Un rapport médical à la Cellule des Patients Internationaux qui le transmet au médecin-chef et au médecin spécialiste de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola. Ils détermineront le traitement ou l'hospitalisation nécessitée par l'état de santé de votre enfant.
2. La copie du passeport ou du titre d'identité de votre enfant.
3. Une adresse E-mail de contact.

II. Evaluation du coût

Sur la base de ces informations, la Cellule des Patients Internationaux de l'HUDERF évaluera le coût des soins. Cette estimation vous sera communiquée par E-mail.

III. Confirmation et paiement

Après avoir confirmé l'estimation des coûts à la Cellule des Patients Internationaux, vous procédez au paiement.



Si vous disposez d'une assurance privée ou d'une autre prise en charge qui couvre le coût de votre traitement et / ou de votre hospitalisation, vous devez en informer la Cellule des Patients Internationaux. Celle-ci analysera la validité du document et vous communiquera sa décision.

IV. Transmettre à l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola les documents ci-dessous :

Les coordonnées exactes du patient (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone)

Les coordonnées exactes du correspondant belge (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, fax ou E-mail)

La lettre des parents mandatant le correspondant belge

La lettre d'intention des parents du patient adressée à l'HUDERF

La copie des documents d'assurance rapatriement

L'adresse de résidence en Belgique pendant la durée des soins de l'enfant

La preuve du versement d'une garantie estimée sur base du dossier médical

V. Début du traitement ou de l'hospitalisation

Une fois le paiement perçu sur le compte de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola et une fois les documents ci-dessus réceptionnés, la Cellule des Patients Internationaux prendra contact avec le secrétariat du médecin spécialiste pour déterminer la date de début du traitement / de l'hospitalisation de votre enfant. La Cellule des Patients Internationaux vous communiquera cette information.

Après cela, le jour convenu, vous vous présenterez au Service des admissions.

Patients internationaux hors Union Européenne :

Si vous résidez en dehors de l'Union Européenne et qu'un visa est nécessaire pour vous rendre en Belgique, la Cellule des Patients Internationaux communiquera à l'ambassade de votre pays la date et la bonne réception du paiement afin de favoriser l'obtention du visa. Il vous appartient cependant d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'un visa.



Nous contacter

Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola
Trésorerie, Service financier patient - Cellule des Patients Internationaux
Avenue JJ Crocq 15, B-1020 Bruxelles , Belgique
E-mail : international@huderf.be

Nous atteindre

[Vous trouverez ici](#) toutes les infos nécessaires pour nous rejoindre facilement en transport en commun, ainsi qu'un plan du site et des différentes unités de l'hôpital.

Loger à proximité de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola

L'HUDERF dispose d'une [Maison d'accueil](#), un lieu d'hébergement simple et convivial. Seul un des parents d'enfant hospitalisé peut y loger.